

## Réserve

Utilisé juridiquement au XIV<sup>ème</sup> siècle, le mot **Réserve** découle du verbe **réserver** et devient synonyme à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle de provision.<sup>1</sup> Sur le plan comptable **Réserve** signifie affectation durable de bénéfices jusqu'à ce que les organes de décision en décident une utilisation différente (d'après P.C.G. I-40).

**Réserve** apparaît comme un terme faiblement polysémique au niveau de son signifiant mais s'inscrit dans un vaste champ sémiologique grâce à un signifié très riche, les variations de **Réserves** apparaissent dans la construction intellectuelle des auditeurs comme une partie importante de l'épargne durable de l'entreprise en leur qualité de bénéfices non distribués.

---

<sup>1</sup> BAUMGARTNER Emmanuèle, MENARD Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Encyclopédies d'aujourd'hui Le Livre de Poche, 1996, pp. 645-646.

**Schéma : Présentation de l'impact du signifié du mot Réserve**

